Une enfant mineure maintenue dans la zone d’attente de l’aéroport Mohammed V de Casablanca sur le point d’être expulsée !

11 mars 2017 | Une enfant mineure originaire de la République démocratique du Congo est maintenue dans la zone d’attente de l’aéroport Mohammed V de Casablanca depuis le 12 février 2017. Elle y est retenue, seule, depuis pratiquement un mois, dans des conditions indignes (aucun hébergement prévu et peu de nourriture). Cette mineure avait été renvoyée de Tunis vers Casablanca.

D’après les informations que le GADEM a pu obtenir, son expulsion vers la RDC est prévue pour le dimanche 12 mars 2017 au soir sans aucune garantie que celle-ci sera prise en charge sur place.
Le GADEM tient à rappeler que **les personnes mineures sont protégées par la loi marocaine en vigueur contre toute forme d’éloignement**(article 26 et 29 de la loi n°02-03), ainsi par les principaux traités internationaux de protection des droits humains ratifiés par le Maroc.
Le GADEM prie instamment les autorités marocaines compétentes de revenir sur cette décision illégale d’éloignement et de permettre son admission sur le territoire marocain dans les plus brefs délais afin de pouvoir assurer son bien-être et sa protection.